



## Enfin une reconnaissance concrète des efforts constants depuis trop longtemps consentis par les agents de la DGFIP

### NÉGOCIATION SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES AGENTS



## DU CONCRET POUR UNE PREMIÈRE !

### UNE PRIME EXCEPTIONNELLE !

AGENT	250 EUROS
CONTROLEUR	170 EUROS
INSPECTEUR	120 EUROS

ENVIRON 76 MILLIONS D'EUROS

QUI ?

QUAND ? →

EN PAYS DE



TOUS LES AGENTS PRESENTS DANS LES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021 ET PAYES AU 31 DECEMBRE 2021 SAUF AGENTS FAISANT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DISCIPLINAIRE

DES DISCUSSIONS SUR L'EVOLUTION DE L'INDEMNITAIRE DGFIP

### PLUS DE PROMOTIONS EN 2022 !



C EN B	+ 100	(91 LA / 9 CIS)
B EN A	+ 50	(30 EP / 20 LA)
ACCES A IDIV	+ 40	
ACCES A IP	+ 40	
ACCES A AFIPA	+ 8	

SATURATION DES TAUX DE PROMOTION IDIV HC

### UN FONDS POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL

10 MILLIONS D'EUROS REPARTIS AU PRORATA DES EFFECTIFS HORS OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET HORS DGF BESOINS EXPRIMES PAR LES AGENTS AU PLUS PRES DU TERRAIN SELECTION DES PROJETS PAR ACCORD MAJORITAIRE EN CTL 1<sup>ERES</sup> REALISATIONS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022

Il ne vous a pas échappé que dans son interview à la revue « Acteurs Publics », notre DG a avoué que les transformations ont continué, voire ce sont même accélérées pendant la crise.

Alors, cette prime non reconductible, même si elle ne sert pas à « faire passer la pilule », ne doit être qu'un préambule à une meilleure reconnaissance des agents de la DGFIP.

### statut du fonctionnaire : trop compliqué

Le projet de code de la fonction publique était le seul point à l'ordre du jour du Conseil Commun de la Fonction Publique du 30 septembre 2021 pour remplacer le statut général des fonctionnaires car jugé trop compliqué et qu'il fallait le simplifier.

Ce droit prétendument trop compliqué permet aux fonctionnaires de bénéficier de garanties importantes. Méfions-nous de ce gouvernement qui n'a fait que montrer son hostilité contre le droit du travail d'une

manière générale et sa volonté de le remettre en cause à coup d'ordonnances. Il s'agit d'un processus destructeur. Et d'une déréglementation contre les garanties du statut général des fonctionnaires et l'existence même de ce statut. Ces choix politiques se situent dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique et sont fondés sur la simplification et le rapprochement public/privé que FO condamne.

### 2022, Faites vos jeux, rien ne va plus

Au grand jeu des suppressions d'emplois et surtout des postes de fonctionnaires, Valérie Pécresse a lancé la partie : 150 000. La candidate veut effectuer des coupes dans « l'administration administrante » tout en renforçant le secteur régalién.

Ne nous faisons pas d'illusion, la DGFIP saura se montrer exemplaire quoiqu'il en coûte... bien que ses missions soient régaliennes.

### Avec Lavoisier, rien ne se perd ; à la DGFIP si !

Le 11/10 s'est tenu un GT concernant l'indiciation administrative des cadres supérieurs. L'objectif annoncé est de recycler des indices jusqu'alors octroyés aux comptables, à travers le statut des chefs de services comptables (CSC), vers des emplois administratifs « à enjeux ». La DGFIP avoue qu'elle n'a utilisé au maximum que 913

	Situation des indices en cible
Indices comptables	537
dont DR/DFIP	533
dont DNS	4
Indices administratifs	420
dont affectés DR/DFIP	341
Dont réserve pour DNS, centrale et services relocalisés	79
<b>TOTAL</b>	<b>957 dont la totalité seraient affectés</b>

indices du fait des besoins, selon elle, du réseau.

Bien sûr aucune cartographie des postes administratifs n'a été proposée ; il semble que le fait du prince sera roi.

Nous voilà donc au terme de cette année 2021 ; la Limousine vous souhaite un joyeux Noël. Profitez de ces fêtes de fin d'année.

